

VIEUX VY SUR COUESNON

Compte Rendu du Conseil Municipal du 30/04/2014

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint. Le registre des délibérations a été mis à la disposition des élus.

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 15

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze, le trente avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, maire.

Présents : M. DEWASMES, Mme PINEAU, M. FUSEL, Mme AMIOT, M. BONNAND, , M. BOISRAME, Mme DESHAYES-NOËL, M. ANDRE, Mme LEDORMEUR, M. PIETTE, Mme MARTIN, M. MAMDY, M. HARDY, Mme LEGROS

Absente excusée : Mme LERMITTE procuration à Mr BONNAND.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme MAMDY est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

1-Objet : Compte Administratif 2013 : Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. DEWASMES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pascal DEWASMES, Maire, après s'être fait présenté, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses =	22 587,04 €
Reports RAR =	154 865.89 €
Total Dépenses (engagées+ réalisées) =	<u>177 452.93 €</u>

Recettes = 56 114.27 €
Report RAR = 119 866.65 €

Total Recettes (engagées + réalisées) = 175 980.92 €

Section de Fonctionnement

Dépenses = 41 960.07 €

Total (réalisé + report) = 41 960 .07 €

Recettes = 49 695.87 €
Report section d'exploitation = 13 392.08 €

Total (réalisé + report) = 63 087.95 €

Résultat d'exploitation = 21 127.88 € (63 087.95€ -41 960.07€)

M HARDY ancien Maire sort de la salle jusqu'au vote définitif du compte administratif. Cette proposition est soumise au conseil municipal par M. DEWASMES.

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à la majorité des votants, les résultats du compte administratif 2013 du budget assainissement.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 12, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

2-Objet : Compte Administratif 2013 : Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. DEWASMES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pascal DEWASMES, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses = 81 104,76 €
Déficit reporté = 0 €
81 104, 76 €

Recettes = 299 555,05€
Résultats reportés = 433 427,49 €

732 982,54 €

Excédent de clôture = 651 877,78€

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 592 141,76 €
Déficit reporté = 0 €

592 141,76 €

Recettes = 740 365,58 €
Résultats reportés = 167 437,65 €

907 803,23 €

Excédent de clôture = 315 661,47 €

M HARDY ancien Maire sort de la salle jusqu'au vote définitif du compte administratif. Cette proposition est soumise au conseil municipal par M. DEWASMES.

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants, les résultats du compte administratif 2013 : commune.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 12, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

3-Objet : Compte de gestion 2013 : Assainissement
--

Après d'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Il est proposé d'adopter le compte de gestion

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 15 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants, les résultats du compte administratif 2013 : commune.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 15,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

4-Objet : Compte de Gestion 2013 : Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Il est proposé d'adopter le compte de gestion

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 14 votants, le conseil municipal accepte à la majorité des votants, les résultats du compte administratif 2013 : commune.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 15,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

10-Objet : Convention Mégalis pour la dématérialisation de la chaîne financière et comptable

Le maire donne lecture d'un courrier de MEGALIS BRETAGNE (syndicat mixte de coopération territoriale) pour l'accès à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces au comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce courrier à l'unanimité et autorise M le Maire à signer cette convention.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14 , de votants 15,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

11-Objet : Commission communale des impôts directs

Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Le Directeur Régional des finances publiques demandant le renouvellement de la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal doit dresser une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants parmi lesquels six titulaires et six suppléants seront désignés par Monsieur Le Directeur des Services Fiscaux pour la composition de la nouvelle commission communale.

COMMISSAIRES TITULAIRES

HARDY Joël Retraité_10_rue du mont saint Michel_35490Vieux-Vy-Sur-Couesnon
THOMELOT Alexandre - Mécanicien - 14 rue Pierre Hubert – 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
DOUAGLIN Bernard - Retraité - La Boissière – 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
PERON Nolwenn - Agent Administratif - 2 ter rue des Etangs – 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
VAILLANT Michel - Agriculteur - la Grande Ménardais - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
MESLAY Colette - La Guitonnais - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
GOBY Bernard - Retraité - La Trémichotais - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
SIMON Pascal - Commerçant – 14 rue Jean Lizé - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
DERENNES Alain - Retraité CPAM - 10 rue Pierre Hubert - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
LOGEAIS Jacky - Agriculteur - Brais 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
VALLEE Maurice - retraité - La Prouverie - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon

PROPRIETAIRE FORESTIER

GUILLEUX René - Boulanger - 13 rue d'Antrain - 35250 ST Aubin d'Aubigné

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

LORAND Sébastien - Maçon - 14 rue du Mont St Michel - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
HAMON Albert - Retraité - 2 rue des Jardins - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
PEROUSEL Jacky - Technicien de la Poste - Les Ardriers - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
BENNER Jacques - Agent Technique - Le Moulin aux Moines - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
VIENNEY Céline - Comptable - le Mézeray - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
THORY Colette - Assistante Familiale - 10 rue de l'Aleron 35490 Vieux -Vy-Sur-Couesnon
PERON André - Gendarme en retraite - 1 allée du stade - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
BURGOT Mickaël - 5 rue des Etangs - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
LAMARRE Gilbert - Agriculteur - Le Petit Moulinet - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon
FINET Annick - Le Chemin d'Orange - 35490 Vieux -Vy-Sur-Couesnon
BATTAIS Auguste - retraité - La Prouverie - 35490 Vieux-Vy-Sur-Couesnon

PROPRIETAIRE FORESTIER

Mme LACHENAL Véronique - Secrétaire – Le Pont Gomery - 35490 Sens de Bretagne

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette liste à l'unanimité et autorise M le Maire à la faire suivre.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 15

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

12-Objet : Désignation d un bénévole pour la gestion des tables et des barrières

M le Maire, après avoir présenté le rôle du bénévole chargé de la gestion des tables et des barrières propose de désigner Mr Roger GAGNON.

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants, de désigner M Roger GAGNON.

M HARDY ne participe pas au vote.
Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

13-Objet :Bail habitation principale de Mme Thomas

Après avoir présenté le fait que le bail en question avait été signé par le Maire précédent et qu'après être passé chez le notaire il y avait nécessité qu' il soit signé par M DEWASMES maire.

M le Maire demande l autorisation de signer ce bail.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette demande à l'unanimité et autorise M le Maire à signer ce bail.

Nombre de Conseillers en exercice 15,de présents 14, de votants 15 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

14-Objet : Désignations au syndicat intercommunal de la Vallée du Couesnon

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués du conseil municipal pour le Syndicat intercommunal de la Vallée du Couesnon.

Le maire fait un appel aux candidats. Sont candidats :

Titulaire : A.MAMDY

Titulaire: P.BOISRAMÉ

Suppléant :A FUSEL

Un scrutin a eu lieu, le conseil municipal accepte cette liste à l'unanimité des 15 votants.

Une seule liste a été présentée. Les nominations de M. A. MAMDY et P BOISRAME en tant que titulaires et de M. A FUSEL en tant que suppléant prennent effet immédiatement en vertu du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT pour siéger au Syndicat intercommunal de la Vallée du Couesnon.

-Objet : Affectation du résultat 2013 : Assainissement

M. le Maire donne la parole à M. SOUBIGOU, Receveur Municipal, qui présente l'affectation du résultat Assainissement 2013.

L'intégralité du résultat d'exploitation 2013 n'est pas affectée en section d'investissement. Il est reporté pour un montant de 21 127,88 Euros en exploitation.

	Dépenses réalisées 2013	Recettes réalisées 2013	Résultat exercice 2013	Report N -1	Résultat 2013 avec report
Exploitation	41 960,07 €	49 695,87 €	7 735,80 €	13 392,08 €	21 127,88 €
Investissement	22 587,04 €	56 114,27 €	33 527,23 €	119 866,65 €	153 393,88 €
Total	64 547,11 €	105 810,14 €	41 263,03 €		

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Article	Intitulé	Montant
oo1	excédent d'investissement	153 393,88
1068	excédent d'exploitation capitalisé	
oo2	excédent d'exploitation reporté	21 127,88

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants l'affectation du résultat 2013 : Assainissement.

M. HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Nombre de suffrages exprimés : 13 POUR

Objet : Budget Primitif 2014 : Assainissement

M le Maire donne les orientations prévues pour 2014 et donne la parole à M SOUBIGOU Receveur Municipal .

Le budget 2014 est dans la continuité du budget 2013 pour la section d'exploitation.

En investissement, il y a des restes à réaliser important liés au paiement des marchés en-cours d'environ 155 000 €

Il est proposé un budget primitif équilibré par section avec les montants suivants :

Exploitation : 46 317.24 €

Investissement : 178 957.20 €

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des votants .

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

Objet : Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle l'importance de statuer sur les taux d'impositions ceci dans le but d'équilibrer le budget primitif 2014.

Après avoir étudié le budget primitif 2014, les dépenses et les recettes du budget primitif 2014 s'équilibrent sans augmentation des taux d'impositions.

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter ces Taux d'Impositions.

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Taxe d'Habitation	11,43%	11,43%
Foncier bâti	14.73 %	14.73 %
Foncier non bâti :	40.48%	40.48%

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 12 votants, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des votants.

M HARDY ne participe pas au vote.
Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Objet :Affectation du résultat 2013 : Commune

M le Maire donne la parole à M SOUBIGOU Receveur Municipal qui présente l'affectation du résultat Commune 2013.

Il est proposé de ne pas affecter le résultat de fonctionnement 2013 à l'investissement 2014,il sera réparti à la section de fonctionnement 2014 à hauteur de 315661,47 Euros .

	Dépenses réalisées 2013	Recettes réalisées 2013	Résultat exercice 2013	Report N-1	Résultat 2013 avec report	Reste à Réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes	Résultat de clôture avec les engagements
Fonctionnement : compte 002	592 141,76 €	740 365,58 €	148 223,82 €	167 437,65 €	315 661,47 €	- €	- €	315 661,47 €
Investissement : Compte 001	81 104,76 €	299 555,05 €	218 450,29 €	433 427,49 €	651 877,78 €	648 408,66 €	3 500,00 €	6 969,12 €
Total	673 246,52 €	1 039 920,63 €	366 674,11 €					322 630,59 €
Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :								
Article	Intitulé	Montant						
oo1	excédent d'investissement	651 877,66						
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	0						
oo2	excédent de fonctionnement reporté	315 661,47						

Un scrutin a eu lieu, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants d'accepter cette proposition.

M HARDY ne participe pas au vote.
Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

Objet : Budget Primitif 2014 : Commune

M le Maire donne la parole à M SOUBIGOU Receveur Municipal .

Dans cette année particulière de renouvellement du conseil municipal de proposer le budget prévisionnel en fonction des engagements déjà pris en investissement.
Après une analyse plus approfondie dans les prochaines semaines des modifications pourraient être soumises ultérieurement dans le cadre de décisions modificatives.

Les principales évolutions en fonctionnement sont les suivantes :

En dépenses :

Pour les dépenses générales :

- le décalage de paiement de factures pour les fluides
- Les travaux de mise en sécurité de la voirie notamment à proximité des écoles
- Les travaux de maintenance pour la garderie et la classe mobile
- La réalisation et la diffusion d'une lettre d'information communale

Pour les dépenses de personnel :

Les crédits nécessaires pour mobiliser des intervenants dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Un virement de 240 000 € à la section d'investissement

En recettes :

Ces dépenses nouvelles s'équilibrent par les recettes suivantes :

Un excédent de fonctionnement important d'environ 315 000 €

Une augmentation importante de la DGF d'environ 65 000 €

Les principales évolutions en investissement sont les suivantes :

En dépenses :

- les engagements antérieurs pour un montant d'environ 648 000€
- Des crédits nouveaux pour environ 48 000 €

En recettes :

- un excédent d'investissement antérieur très important d'environ 651 000 €
- le virement issu de la section de fonctionnement d'un montant de 240 000 €

Il est proposé un budget primitif équilibré par section avec les montants suivants :

Fonctionnement : 955 090.14 €

Investissement : 936 465.09 €

. Un scrutin a eu lieu, après en avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants le budget primitif de la commune 2014.

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14 , de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

<p>6-Objet : BudgetPrimitif2014 : Commune b-Subventions 2014 aux associations.</p>
--

M le Maire énumère les associations qui ont fait une demande de subvention ainsi que les montants attribués ou modifiés et propose pour les autres de reconduire les montants attribués en 2013.

Le montant global est de 12259 ,25 Euros.

Monsieur le Maire indique qu'après avoir consulté les adjoints, il est proposé de reconduire les subventions pour l'année 2014 sur la base des attributions de 2013, à savoir :

ESVVG	1200 EUROS
Comité des Fetes	3500 EUROS
Anciens COMBATTANTS	200 EUROS
ACCA	450 EUROS
La Paroisse	150 EUROS
Les Amis du livre	2000 EUROS
ARIC	519 EUROS
Prévention routière	50 EUROS
AMF	422 ,12 EUROS
Comice Agricole	518,88 EUROS
Ecole de musique de l illet	570 EUROS
Ille et Développement	330 EUROS
ACSE 175	267,25 EUROS
Moto Club	750 EUROS
ADMR	732 EUROS
Couleurs de Bretagne	500 EUROS
Restos du Cœur	100 EUROS

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte cette somme à l'unanimité des votants .

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

<p>6-Objet : BudgetPrimitif2014 : Commune c-Subvention CCAS</p>
--

Mr Le Maire présente la nécessité de voter une subvention CCAS.

Pour équilibrer le budget primitif 2014 en section dépenses et recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

:

Décide de voter une subvention de 2071,75 Euros pour le Centre Communal d'Action Sociale.

-de l'article 657362 du budget de la commune.

-vers l'article7474du budget du C.C.A.S.

. Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants de voter cette subvention.

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14 , de votants 13

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

**6-Objet : BudgetPrimitif2014 : Commune
d-subvention Assainissement**

Retiré de l'ordre du jour car cela n'était pas nécessaire

**6-Objet : BudgetPrimitif2014 : Commune
e-Primes de fin d année du personnel communal**

Retirée de l'ordre du jour à la demande de Mr le Maire car en attente d'informations supplémentaires.

8-Objet : RER- : demande de participation : Piscine et Transport.

.Mr Le Maire fait lecture du courrier en date du 10 Janvier 2014 provenant de Mr Hervé Cotaign coordonnateur du RER ,concernant la demande de participation au budget prévisionnel année 2014 entrée piscine et transport pour les 52 enfants de vieux vy sur couesnon.

Cette somme s'élève à 2759,18 EUROS qui correspond à 53,06 euros par enfant.

M le Maire soumet cette somme au vote.

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants le paiement de cette somme au RER.

M HARDY ne participe pas au vote.
Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

8-Objet : RER- :demande de participation :Mutualisation Vieux vy/Gahard

.Mr Le Maire fait lecture du courrier en date du 10 Janvier 2014 provenant de Mr Hervé Cotaign coordonnateur du RER ,concernant la demande de participation au budget prévisionnel année 2014, sorties,spectacles,visites,rencontres sportives,classe de neige,defi lecture, pour les 137 enfants de vieux vy sur couesnon.

. Cette somme s'élève à 2784,18 EUROS, soit une participation de 20,32euros par enfants.

M le Maire soumet cette somme au vote après avoir demandé à Monsieur HARDY Joel de retrouver son calme après avoir trouble la sérénité de l'assemblée par ses vifs propos et ses gestes brusques.

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants le paiement de cette somme au RER.

M HARDY ne participe pas au vote.
Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

9-Objet : Sollicitation d une subvention au conseil général (contrat de territoire)

Objet : Lecture pour tous dans le cadre du contrat de territoire. Achat de livres.

Le Maire rappelle que l achat de livres pour la bibliothèque municipale peut s effectuer dans le cadre du contrat de territoire en sollicitant une subvention au conseil général. Il propose d engager une dépense de 2000 Euros, et de solliciter la participation financière du CG 35, en précisant que ces ouvrages gérés par l association des (Amis du livre) sont la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l Unanimité L attribution d un bon d achat de 2000 Euros à L association des (Amis du livre) sur le budget 2014 pour solliciter la participation du CG 35, en réaffirmant que ces achats sont la propriété de la commune.
Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 15,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour suivre cette affaire.

15-Objet :Programme voirie :Lancement de la procédure pour recherche du maitre d'œuvre

M Le Maire expose la nécessité de rechercher un maitre d'œuvre pour le programme voirie et demande au conseil municipal l'autorisation d'engager cette recherche

Un scrutin a eu lieu, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à effectuer cette recherche.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 15,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

16-Objet : Rythmes scolaires : mise en place d'une commission extramunicipale/Comité Consultatif.

M le Maire après avoir fait lecture des textes se référant à la mise en place de comités consultatifs, expose la nécessité d'agir au plus vite et en mobilisant toutes les énergies afin de préparer la mise en place des Rythmes scolaires. Il propose au conseil municipal la mise en place d'un comité consultatif et sa composition.

Un scrutin a eu lieu, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants à la création d'un comité consultatif composé de neuf personnes répartis de la manière suivante :

Trois élus du conseil municipal, trois enseignants, trois représentants des parents d'élèves

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14, de votants 13 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

16-Objet : Rythmes scolaires : mise en place d'une commission extramunicipale/Comité Consultatif ; nomination des membres appartenant au conseil municipal.

M le Maire présente la seule liste des membres du conseil municipal.

Un scrutin a eu lieu, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de nommer Claire Ledormeur Présidente du comité consultatif « quatre jours et demi », ainsi que Virginie Pineau et Alexandre Mamdy comme membres représentants élus. Il appartiendra à la présidente de recruter les membres issus du corps enseignant et des représentants de parents d'élèves.

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14 ,de votants 13 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.

17-Objet : Lettre du Directeur de l'Education Nationale du 10 Avril 2014 :Retrait conditionnel d'un emploi à l'école primaire.

M DEWASMES Maire fait lecture d'un courrier du Directeur de l'Education Nationale en date du 10 Avril 2014. Concernant Le retrait conditionnel d'un emploi à l'école primaire, La décision ne sera prise qu'après vérification des effectifs le jour de la rentrée.

Le Maire propose au conseil municipal de voter contre ce retrait de cet emploi.

Un scrutin a eu lieu, après avoir délibéré à 13 votants, le conseil municipal vote à l'unanimité des votants contre le retrait de cet emploi.

M HARDY ne participe pas au vote.

Mme LEGROS ne participe pas au vote.

Nombre de Conseillers en exercice 15, de présents 14 ,de votants 13 ,

Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 23 avril 2014 ; la séance est publique.